



RAPPORT, D'ACTIVITÉ 2021

Une année de projets structurants

SOMMAIRE

01 LE MOT DU PRÉSIDENT	4
02 PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ	6
Territoire du SEA	6
Gouvernance du SEA	7
Ressources en eau	8
Quelles sont les ressources en eau du SEA ?	8
La protection de la ressource	8
Stratégie foncière	9
03 BILAN D'ACTIVITÉS 2021	10
Bilan des volumes	10
Indicateurs techniques	11
04 PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS RÉALISÉS	12
Patrimoine	12
Investissements	13
Des travaux structurants	13
Réseaux	14
Ouvrages	14
05 EXPLOITATION	16
Modes de gestion	16
La régie du SEA (10 670 abonnés – 2 usines de production)	18
Clientèle	18
Exploitation	19
Événements d'exploitation majeurs	20
06 PRIX DE L'EAU : VERS UNE HARMONISATION PROGRESSIVE	21
07 ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES	23
Budget principal	23
Budget annexe régie	24
Analyse budgétaire	25
08 ORGANISATION	26
Organigramme et réorganisation des services	26
Gestion du Personnel	27
09 COMMUNICATION	28

01 LE MOT DU PRÉSIDENT

Que dire de cette seconde année à vivre au rythme des adaptations perpétuelles que nous a imposées la Covid-19. Les fonctionnements dégradés, la distanciation sanitaire, la difficulté à organiser des temps d'échanges (régulièrement substitués par des visioconférences) sont autant de contrariétés que chacun a dû endurer dans sa sphère professionnelle, et bien souvent, au sein même de sa sphère personnelle. Nous avons tous besoin régulièrement d'une dose de motivation pour durer sur le chemin de la réussite collective. Il est vrai que le manque de temps et les considérations individuelles sont parfois complexes pour réussir le travail en équipe...

Conséquence ou non pour le Syndicat d'Eau d'Anjou (SEA), cette année aura été marquée par une instabilité dans les effectifs. Jamais insurmontable mais créant de la complexité organisationnelle inhérente à la situation, elle a mis à rude épreuve les collaborateurs du syndicat qui, malgré tout, ont maintenu à flot le service public de l'eau sur nos communautés de communes tout en continuant le rythme soutenu des investissements voulu par les élus. Je tiens à souligner la prouesse quotidienne que représente le travail des équipes



« Des milliards de personnes n'auront pas accès à l'eau salubre, à l'assainissement et à l'hygiène en 2030 si les progrès n'avancent pas quatre fois plus vite. D'après les dernières estimations, trois personnes sur dix dans le monde n'avaient pas la possibilité de se laver les mains avec de l'eau et du savon à leur domicile pendant la pandémie de Covid-19 »

(Source : OMS et UNICEF, juillet 2021)

du SEA et celle des délégataires qui travaillent pour son compte à fournir une eau de qualité, en toute circonstance, à un prix "contenu".

Cette année vient confirmer l'enjeu de traitement des métabolites de pesticides. Pour la deuxième année de suivi réglementaire, la tendance de fond de présence de métabolites s'accroît, obligeant le SEA à travailler à des mesures immédiates, souvent non pérennes et coûteuses dans un premier temps. Ainsi ont été renouvelés les filtres à charbon en grain ou en poudre sur diverses usines pour pallier l'urgence. Les mesures plus pérennes viendront dans un second temps, étalées dans le temps long, avec la création d'une nouvelle usine, la modification ou la création de filtres à charbon dans les usines de production d'eau (seule étape de traitement efficace contre les métabolites de pesticides).

Cette année vient aussi marquer une étape essentielle dans l'organisation du service de l'eau. La prise d'effets au 1^{er} janvier de deux importants contrats de délégation de service public (DSP) sur le Secteur Nord-Est et le secteur Sud-Est vont permettre d'offrir un meilleur service aux usagers, à un coût permettant d'améliorer

l'effort sur l'investissement. La fin du contrat de DSP des communes de Chalonnes-sur-Loire et de Chaudefonds-sur-Layon, au profit d'un contrat de prestation de service pour 2 ans, permet d'initier la reprise en régie du service et conforter la volonté d'une mixité des modes de gestion sur le territoire.

Nous avons aussi, au SEA, un réseau très étendu et donc compliqué à entretenir et des normes sanitaires imposées de plus en plus poussées. Au moment où la ressource en eau devient rare, les enjeux quantitatifs et qualitatifs de l'eau combinés au défi du maintien à un coût raisonnable du m³, engendrent fatalement pour nous un problème financier, donc une équation difficile à résoudre. C'est pour cela que nous menons de front « *investissement et qualité de service aux usagers* ».

Avec 12,5 millions d'euros d'investissements réalisés, 2021 s'inscrit comme une année record ! Les grands projets d'infrastructures tels que les feeders Nord et Sud ont vu le jour et seront opérationnels dès 2022, les réhabilitations de 3 châteaux d'eau, le renouvellement et la création de près de 22 km de réseau d'eau témoignent du dynamisme du syndicat dans ce domaine.

Enfin, n'oublions pas la base de tout, la ressource en eau. Avec la signature d'un contrat territorial 2021-2023 en partenariat avec l'Agence de l'eau, l'État, la Chambre régionale d'agriculture et notre voisin producteur d'eau Atlantic'eau, le syndicat confirme ses ambitions de préservation de la ressource en eau, sur le long terme et dans une logique partenariale permettant une action à une échelle cohérente du cycle de l'eau. Vous le voyez à travers ces quelques exemples, les sources de satisfaction pour 2021 sont nombreuses.

Retenons cependant, toutes et tous, que dans un contexte actuel marqué par des pénuries croissantes, une bonne gouvernance est plus que jamais essentielle à la gestion de l'eau pour permettre, à nous tous, l'accès à l'eau potable.



Thierry Gallard,
Le président du SEA

02 PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Territoire du SEA

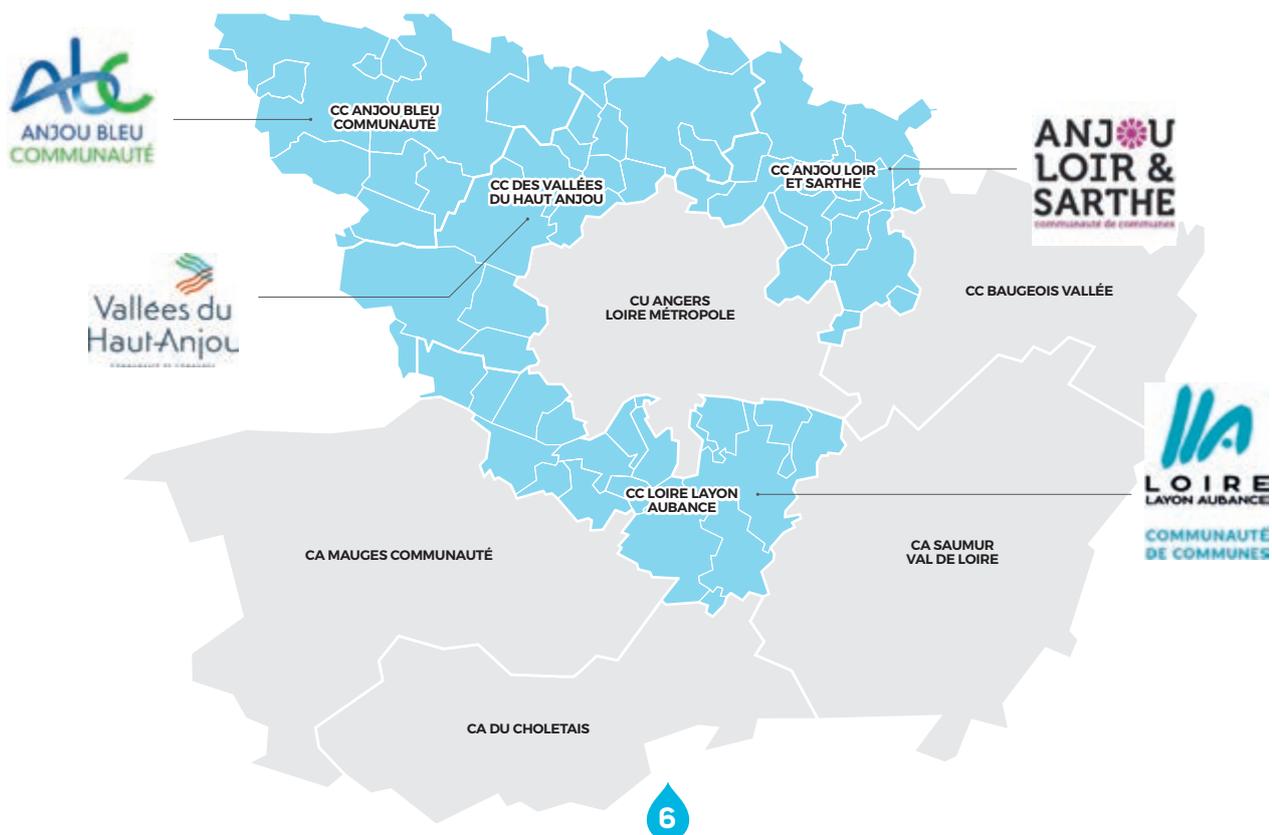
Le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA), créé le 1^{er} janvier 2018, est un syndicat mixte fermé dont les statuts votés ont été déposés le 13 décembre 2017. **Il est composé de 4 communautés de communes :**

- Anjou Bleu Communauté (CCABC)
- Vallées du Haut Anjou (CCVHA)
- Anjou Loir et Sarthe (CCALS)
- Loire Layon Aubance (CCLLA).

Le SEA est compétent en production, stockage, distribution d'eau potable et protection des captages sur le périmètre de ces 4 communautés de communes, représentant un tiers de la superficie du département de Maine et Loire et 63 communes.

Il a été créé via la fusion de 11 structures compétentes en eau potable (9 syndicats et 2 communes déléguées) et de 4 partages de syndicat avec d'autres collectivités. Les opérations de transfert et la prise de compétence opérationnelle sur l'ensemble du territoire ont été finalisées en 2020, suite à l'intégration de la commune de Chaudefonds-sur-Layon et des communes déléguées de Faye d'Anjou et Champs-sur-Layon, appartenant à la commune nouvelle de Bellevigne-en-Layon. Le périmètre du SEA est ainsi stabilisé.

Territoire du Syndicat d'Eau de l'Anjou, dans le Maine et Loire



Gouvernance du SEA

Le SEA est administré par un Comité Syndical composé de 18 membres titulaires élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres.

Suite aux élections municipales et intercommunales de 2020, un nouveau Comité Syndical s'est installé le 3 juillet 2020 et a élu son bureau composé de 9 membres :



Thierry Gallard

Président
tgallard@syndicat-eau-anjou.fr



Etienne Glémot

2^e Vice-président,
Ressources Humaines et Finances
eglemot@syndicat-eau-anjou.fr



Jean-Philippe Guilleux

1^{er} Vice-président,
Secteur Nord-Est
jpguilleux@syndicat-eau-anjou.fr



Gilles Grimaud

3^e Vice-président,
Secteur Nord-Ouest
ggrimaud@syndicat-eau-anjou.fr



David Rigaud

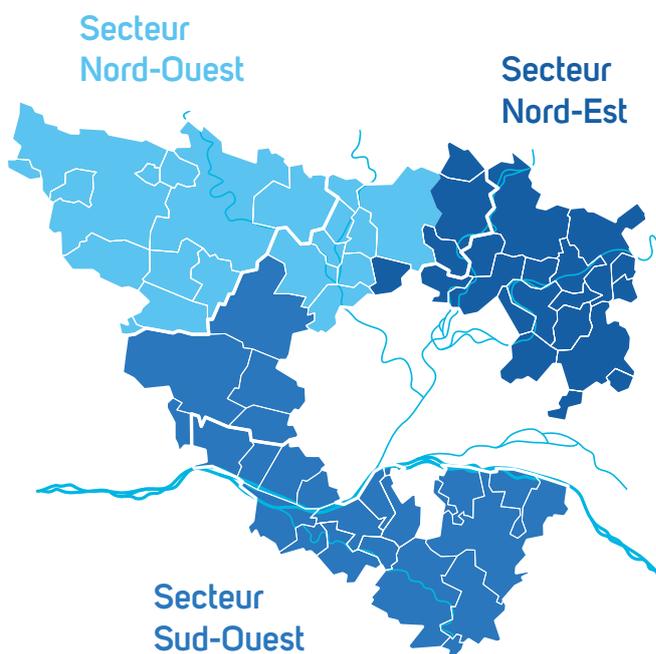
4^e Vice-président,
Secteur Sud-Ouest
drigaud@syndicat-eau-anjou.fr

+ 4 autres membres élus parmi les membres du conseil syndical

- Yves Mary (CCABC)
- Noël Cherbonnier (CCALS)
- Arnaud Bureau (CCVHA)
- Marc Schmitter (CCLLA)

L'année 2021 est donc la première année complète de cette nouvelle assemblée. La vie institutionnelle de 2021 a été rythmée par 5 Comités Syndicaux, avec notamment :

- la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2021 et l'interdiction d'implantation de nouvelles antennes sur les réservoirs du SEA (26 février 2021) ;
- l'adoption du budget primitif et du contrat territorial pour les captages prioritaires de l'amont de l'Erdre (2 avril 2021) ;
- l'adoption d'un nouveau schéma de distribution d'eau potable (25 juin 2021) ;
- le choix d'un nouveau délégataire (SAUR) pour le secteur Nord-Ouest (Segréen) (24 septembre 2021) ;
- l'adoption des tarifs de la part collectivité de l'eau pour l'année 2022 (12 décembre 2021).



>>> PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Ressources en eau

Quelles sont les ressources en eau du SEA ?

En 2021, le SEA utilise 20 captages de ressources en eau :

- prélèvements d'eau de surface (41 % des volumes prélevés), principalement dans la Mayenne, le Loir et la Sarthe ;
- captages dans la nappe alluviale de la Loire (43 %) ;
- captage d'eaux souterraines (16 %) : mines de fer de Chazé-Henry, captages de Vritz et du Louroux-Béconnais dans les vallées de l'Erdre, forage de Jarzé.

La carte ci-dessous représente de manière schématique les volumes produits par les 13 unités de production en 2022, les capacités des principaux ouvrages de stockage et le maillage de canalisations. En 2021, 9,1 millions de m³ ont été prélevés dans les ressources en eau.

La protection des ressources

Le SEA mène une politique volontariste de protection de la ressource en eau, pilotée par un agent dédié. La majorité des actions se concentre sur les captages prioritaires de Vritz/Angrie et ceux du Louroux-Béconnais, situés dans le bassin versant de l'Erdre.

Afin de coordonner les actions et mobiliser des aides financières, un contrat territorial a été mis en place entre les différents acteurs de l'eau et la profession agricole notamment. Il s'est achevé en 2020.

L'évaluation a permis de démontrer l'intérêt des actions engagées, même si une latence importante existe pour observer une amélioration notable de la qualité de l'eau, du fait des temps de rémanences des produits chimiques utilisés.

Du point de vue des pesticides, les deux métabolites les plus présents sont le métolachlore et le métazachlore, qui sont des produits de dégradation issus de produits phytosanitaires utilisés majoritairement pour la culture du maïs.

Unités de production du SEA par volumes produits

-  Eaux superficielles
-  Eaux souterraines
-  Nappe alluviale



De ce fait, **un nouveau contrat territorial a été élaboré en partenariat avec Atlantic'Eau**, dont le territoire jouxte celui d'Angrie, et qui a des problématiques similaires, ainsi qu'avec l'Agence de l'Eau, financeur des actions. Le 25 octobre 2021, un nouveau contrat commun pour la période 2021-2023 a été signé entre ces différents partenaires.

Parmi les actions engagées :

- le maintien du dialogue avec les agriculteurs et les associations de consommateurs et

environnementales, afin de sensibiliser sur l'arrêt de l'utilisation des pesticides chimiques ;

- le diagnostic des pratiques de l'ensemble des exploitations agricoles ;
- la mise en place d'aides à l'acquisition d'outils de désherbage mécanique ainsi que des subventions à leur utilisation ;
- la mise en place généralisée de baux environnementaux ;
- des actions de communication à développer auprès du grand public.

Signature du contrat territorial de l'amont de l'Erdre

De gauche à droite : Laurent Lelore (Chambre d'agriculture), Jean-Luc Grégoire (Atlantic'Eau), Morgan Priol (Directrice de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne), Thierry Gallard (Président du SEA), Marie-Pervenche Plaza (Sous-préfète de Saumur), Pierre Chauleur (Sous-préfet de Chateaubriant), Jean-Pierre Bru (maire délégué du Louroux-Béconnais)



Démonstration de désherbage mécanique

Stratégie foncière

Dans le cadre des actions de ce contrat territorial, le SEA déploie une stratégie foncière visant à **maîtriser l'évolution des usages et de la propriété** sur les zones vulnérables des aires d'alimentation de ses captages.

Cela commence par l'inventaire du foncier issu de la fusion des anciennes structures (syndicats, communes), qui s'est terminé en 2021, avec une identification plus fiable du patrimoine dont dispose le SEA, réalisée en partenariat avec un notaire.

Cette connaissance permettra au SEA de **favoriser le respect de bonnes pratiques agricoles** garantissant **une protection de la ressource et une préservation du milieu** par des baux environnementaux sur ses terres cultivables. Une des clauses de ces baux vise notamment à imposer la pratique du désherbage mécanique en lieu et place de l'utilisation de pesticides.

03 BILAN D'ACTIVITÉS 2021

L'ensemble des chiffres présentés est détaillé dans le RPQS 2021, document public consultable sur notre site internet [https://syndicat-eau-anjou.fr/rubrique « Télécharger »](https://syndicat-eau-anjou.fr/rubrique%20«%20Télécharger%20»).

Bilan des volumes

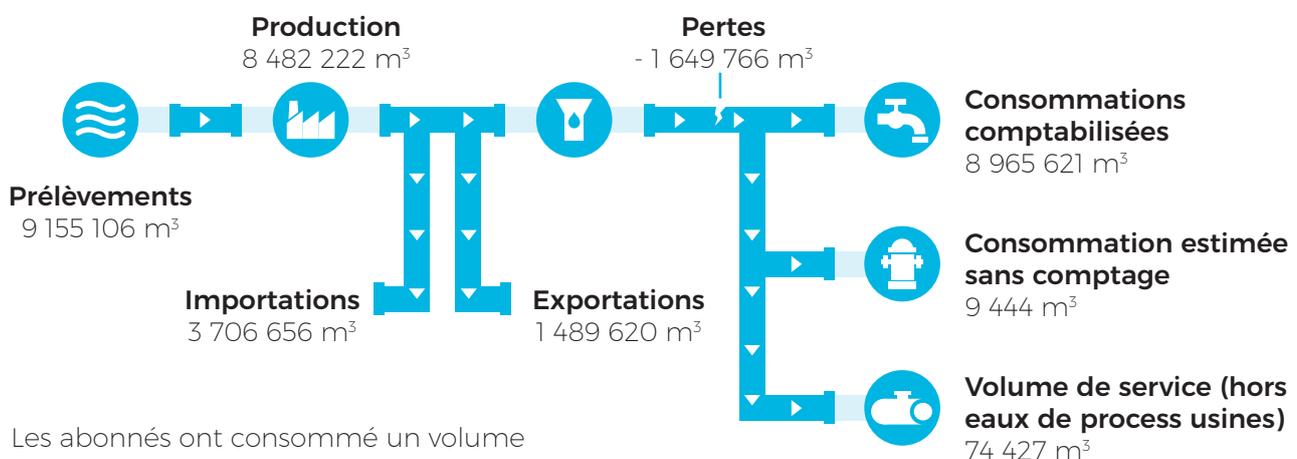
Le SEA a produit 8,48 millions de m³ d'eau, à partir de 13 usines de production d'eau potable.

Des échanges d'eau ont aussi lieu avec les collectivités voisines dans le cadre d'interconnexions de secours, d'alimentation permanente (principalement avec Angers Loire Métropole (ALM) et Altantic'Eau) ou du partage

des précédentes structures compétentes en eau potable (principalement les communautés de communes Baugeois Vallées et Pays de Château Gontier, et la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire). Le tableau ci-dessous reprend les volumes vendus ou achetés en 2021.

	Import en 2021 (m ³)	Évolution 21/20	Export en 2021 (m ³)	Évolution 21/20
Angers Loire Métropole	1 641 494	- 4%	771 494	- 10 %
CC du Pays de Château Gontier (53)	713 926	+2 %	0	/
CC Baugeois Vallée	385 065	+ 6 %	211 395	- 2.5 %
CA Saumur Val de Loire	0	/	506 281	- 8 %
Syndicat Atlantic'Eau (44)	372 567	- 5 %	129	/
Mauges Communauté	277 653	+ 15 %	0	/
SIDAEP Mauges Gâtines	253 397	- 3 %	0	/

Le bilan global des volumes est disponible sur le schéma ci-dessous :



Les abonnés ont consommé un volume de 8,965 millions de m³ en 2021, soit une légère augmentation de 0,2 %, à comparer à l'augmentation du nombre d'abonnés de + 1,1 %, soit une diminution du volume consommé par abonné.

Indicateurs techniques

Indicateurs descriptifs du service



160 000

habitants desservis

72 974

abonnés au service



Prix du service moyenné
pour une facture
de 120 m³ en 2020

2,46 € TTC/m³

Prix du service moyenné
pour une facture
de 120 m³ en 2021

2,47 € TTC/m³

Délai maximal d'ouverture des branchements d'eau potable
1 à 2 jours en fonction des secteurs

Indicateurs de performance



99,8 %
de conformités
microbiologiques

82,2 %
de conformité
physico-chimique

Les non conformités portent à plus de 90 % sur des produits de dégradation de pesticides et notamment le Métolachlore-ESA, qui a été jugé pertinent, à partir de l'année 2020 par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation (ANSES), sans faire l'objet de restriction de consommation pour l'utilisateur.



Rendement
du réseau
d'eau potable

86,5 %

- Indice linéaire des volumes non comptabilisés (ILVNC) :

0,95 m³/km/jour

- Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) :

0,90 m³/jour/km

- Indice linéaire de consommation (ILC) :

4,6 m³/km/jour

(caractéristique d'un réseau rural)



Indice de connaissance
et de gestion patrimoniale
des réseaux d'eau potable

110/120

Indice d'avancement de la
protection de la ressource

80/100



Taux d'occurrence des
interruptions de service
non programmées
pour 1 000 abonnés :

5,7

Taux de
réclamations pour
1 000 abonnés :

0,8

Taux de respect
du délai maximal
d'ouverture des
branchements :

98 %

Moyenne de
renouvellement
des réseaux
(5 dernières années) :

0,6 %

Taux d'impayés
sur la facture
d'eau de l'année
précédente :

1,6 %

04 PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

Patrimoine



9,2 millions de m³
d'eau brute prélevés

20 captages

- 8 forages d'eaux souterraines,
- 6 puits dans la nappe alluviale de la Loire,
- 6 captages en rivière.



8,6 millions de m³
d'eau potable produite

**13 unités
de production**



66 réservoirs

d'une capacité de stockage
totale de 39 000 m³

dont 29 châteaux d'eau



**32 stations
de surpression**

4 993 km
de réseaux d'eau potable

Le patrimoine est majoritairement rural.
Il est caractérisé par un linéaire important
de réseaux : près de 70 mètres linéaires (ml)
de réseau par abonné.

À titre de comparaison, nos voisins d'Angers
Loire Métropole possèdent environ 2 340 km
de réseaux pour 2 fois plus d'habitants desservis
(25 ml/ abonné).

Investissements

Des travaux structurants

L'année 2021 a été marquée par le **lancement des principales opérations préconisées** par le schéma directeur d'alimentation en eau potable finalisé en 2019 et axé sur :

- la protection de la ressource ;
- la production d'eau ;
- la sécurisation de la distribution d'eau ;
- la sectorisation des réseaux de distribution ;
- l'état des ouvrages existants ;
- l'identification des outils à déployer.

Deux secteurs ont fait l'objet de travaux majeurs en 2021 : celui de Durtal / Seiches au Nord-Est et celui de Saint-Georges-sur-Loire / Rochefort-sur-Loire au Sud. Dans ces deux secteurs, l'arrêt des usines vieillissantes de faible capacité a été acté afin de **privilégier une seule usine de production** dans chacun des secteurs, permettant de réduire les charges fixes de production, de fiabiliser la production et d'optimiser les process. **L'approvisionnement sera sécurisé** par la pose de canalisations

d'alimentation de gros diamètre dénommées « feeder » et par la réalisation d'ouvrages de stockage complémentaires.

Les feeders reliant l'usine de Durtal au château d'eau de Seiches-sur-le-Loir et Durtal au secteur interdépartemental avec la Sarthe ont été réalisés en 2021, permettant de **sécuriser l'approvisionnement en eau** entre ces territoires.

Les travaux du feeder Sud de Saint-Georges-sur-Loire à Rochefort-sur-Loire et le renforcement des ouvrages de pompage de l'usine de Saint-Georges-sur-Loire ont été engagés. Cela permettra à terme d'alimenter le territoire de Rochefort via l'usine de Saint-Georges.

La construction d'un réservoir de 1 000 m³ à Rochefort-sur-Loire **renforce la capacité de stockage**. La capacité de stockage d'eau potable permettra à terme de sécuriser la distribution d'eau pendant 24h.

Ces travaux représentent un montant de travaux prévisionnel de près de 20 millions d'euros.



Travaux du feeder reliant l'usine de Durtal au château d'eau de Seiches-sur-le-Loir
© Arthur Corgier

>>> PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

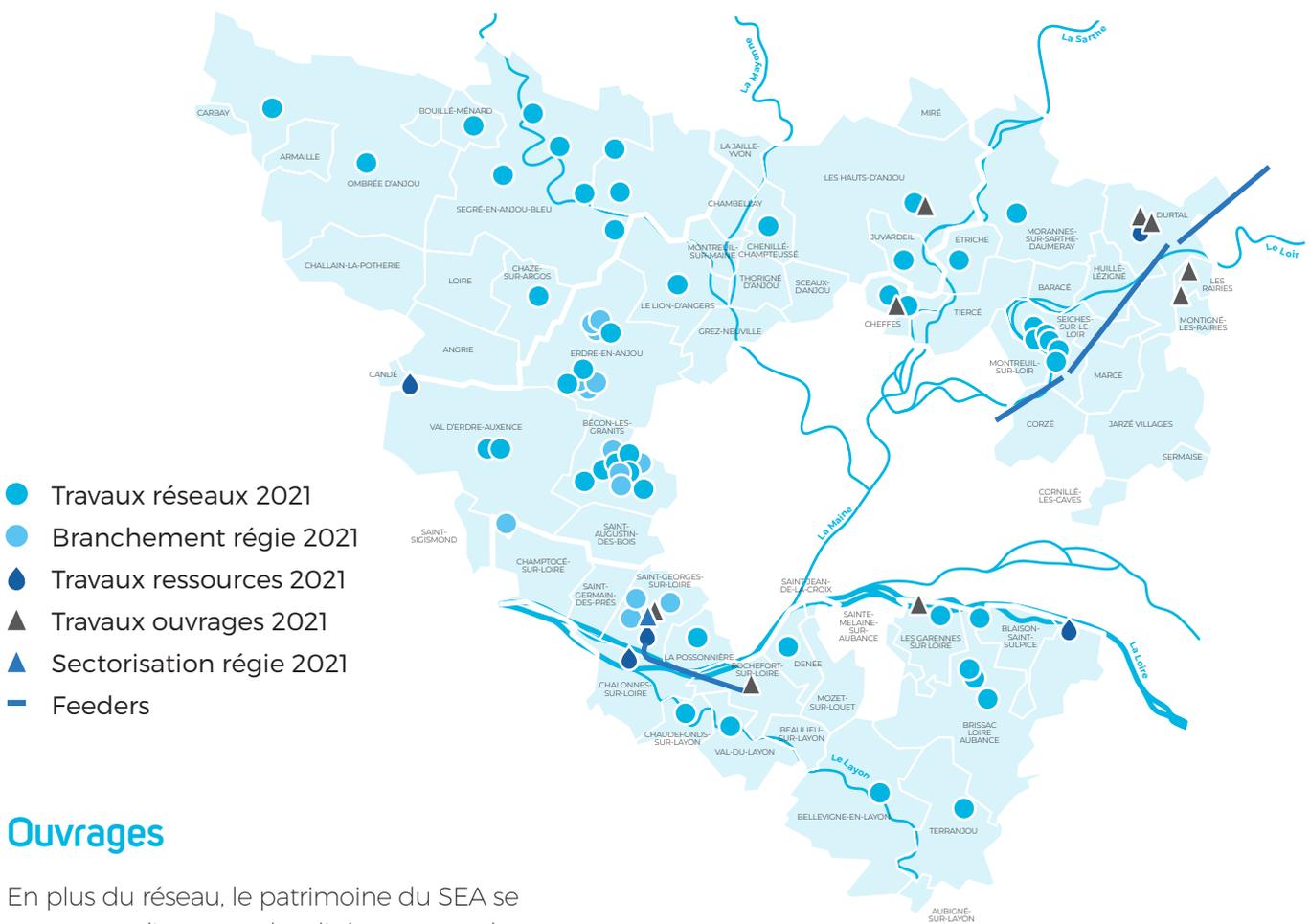
Réseaux

En 2021, 17 km de réseaux (la majorité en diamètres inférieurs à 65 mm) et 408 branchements ont été réhabilités sous maîtrise d'ouvrage du SEA, via 67 opérations de travaux, pour un total de 2 459 636 € HT.

Ces travaux sont répartis sur la totalité du territoire du SEA et priorisés en

fonction de la vétusté du réseau, des opportunités d'intervention (travaux de voirie, d'assainissement...) et des besoins d'extension ou de sécurisation. 4 chargés d'opérations réseau assurent la maîtrise d'œuvre et la priorisation de ces travaux sur leur secteur d'intervention.

Travaux réalisés en 2021



Ouvrages

En plus du réseau, le patrimoine du SEA se compose d'ouvrages localisés, comme des réservoirs, des stations de surpression, des usines de productions d'eau. Certains de ces ouvrages doivent être réhabilités pour garantir leur pérennité dans le temps et assurer la sécurité sanitaire.

Opération groupée de réhabilitation de 5 châteaux d'eau

Les châteaux d'eau sont des constructions destinées à stocker l'eau potable avant d'être

distribuée. Ils sont situés sur un sommet géographique pour permettre de distribuer l'eau sous pression gravitairement sans mobiliser de fortes consommations d'énergie. Cette réserve d'eau est essentielle pour garantir un approvisionnement constant des usagers et sécurise la distribution en cas de panne ou d'arrêt des usines de production pour leur entretien.



Pose d'un cerclage sur le château d'eau des Rairies

En 2021, les **réhabilitations des châteaux d'eau** des Rairies, de Saint-Georges-sur-Loire, des réservoirs au sol de Chamblancé et de Juigné-sur-Loire ont été réalisées. Les travaux ont consisté en une réhabilitation extérieure du génie civil pour conforter les ouvrages, une réfection intérieure comprenant la reprise de l'étanchéité des cuves de stockage, la remise en état des huisseries, la reprise de l'étanchéité de la coupole et des opérations de mise aux normes de sécurité pour l'exploitation et la lutte contre les intrusions.

INSOLITE

Un partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) a permis d'installer des nichoirs artificiels à hirondelles au sommet du château d'eau de Saint-Georges-sur-Loire afin de maintenir leur présence sur le site.

Le château d'eau de Lézigné sera réhabilité en 2022. Le coût total de l'opération de réhabilitation de ces 5 ouvrages est de 1,6 million € HT.

Projet de nouvelle usine à Saint-Georges-sur-Loire

L'usine de production d'eau potable de Saint-Georges-sur-Loire est vieillissante et arrive à la limite de ses capacités. Il est donc prévu de **construire une nouvelle usine** à proximité de la précédente. La construction de cette nouvelle usine est essentielle pour finaliser le projet de distribution d'eau sur le secteur Sud et répondre à la problématique des polluants émergents, dont les métabolites de pesticides. Le budget prévisionnel de ce projet est estimé à 8 millions €. Les études préalables conduites tout au long de l'année 2021 ont permis d'avancer sur la définition du process industriel de traitement ainsi que sur les modalités de construction.



Nouveau groupe de pompage de l'usine de Saint-Georges-sur-Loire

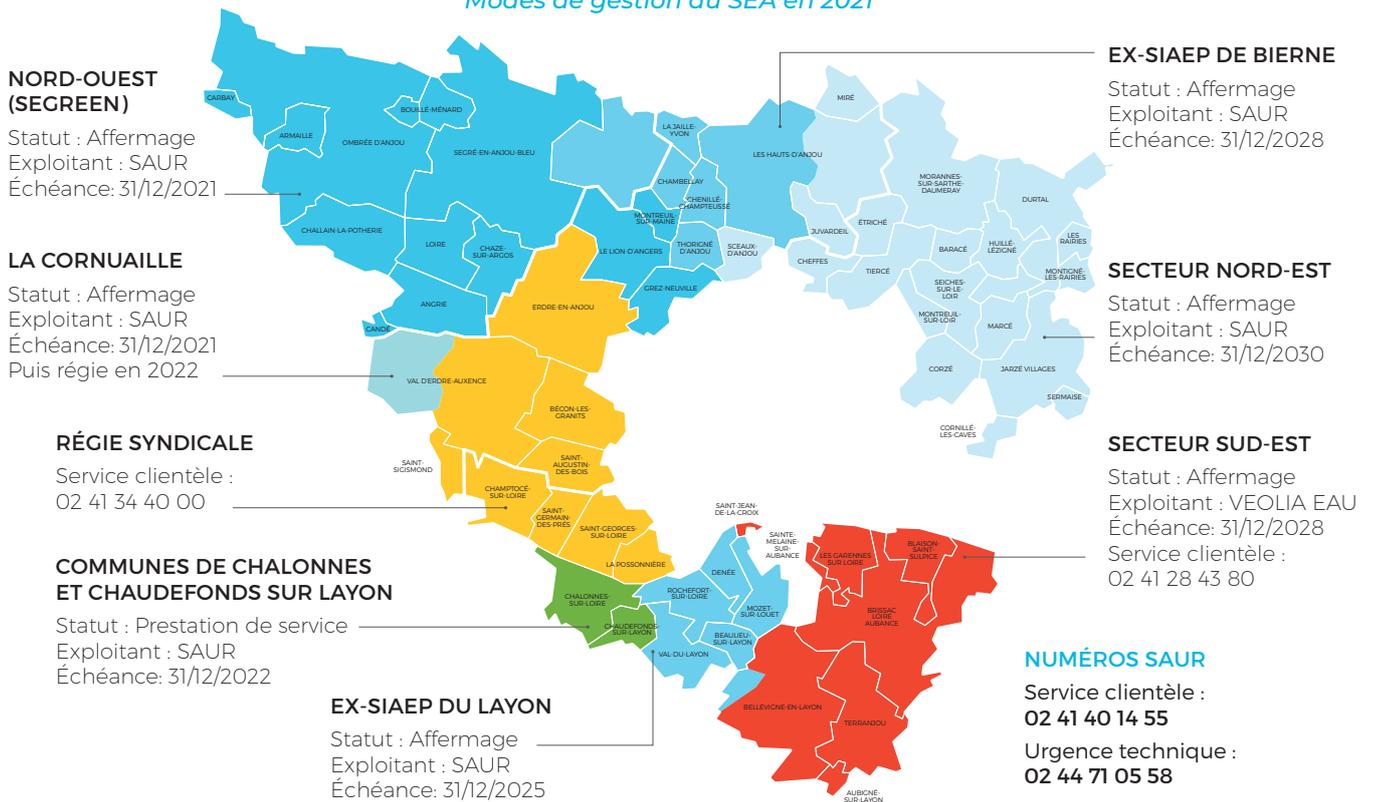
05 EXPLOITATION

Mode de gestion

En 2021, l'exploitation des équipements d'eau potable sur le territoire du SEA est répartie en 8 périmètres :

- 6 contrats de délégation de service public :
 - contrats avec SAUR (dont 1 nouveau contrat pour le secteur Nord-Est) ;
 - 1 avec VEOLIA (nouveau contrat sur le secteur Sud-Est) ;
- 1 régie syndicale comprenant le secteur de l'ex-SIAEP Loire Béconnais et la commune déléguée du Louroux-Béconnais ;
- 1 contrat de prestation de services avec SAUR (Communes de Chalonnnes-sur-Loire et Chaufefonds-sur-Layon).

Modes de gestion du SEA en 2021



Deux nouveaux contrats de délégation de service public ont démarré. Leurs objectifs sont ambitieux :

- maîtrise du coup pour les abonnés ;
- amélioration du rendement ;
- déploiement progressif d'un dispositif de télérelève qui permettra aux abonnés d'accéder à leur consommation ;
- travaux concessifs de pose de compteurs de sectorisation et de bornes de puisage ;
- optimisation des usines, notamment en lien avec la problématique des métabolites de pesticides.

Le déploiement de ces nouveaux contrats a entraîné des difficultés notamment lors de la première facturation, avec des arrêts de mensuralisation et de prélèvements et des difficultés importantes pour les usagers à joindre les exploitants.

Le SEA a réagi en mettant en place avec les exploitants des objectifs ambitieux de taux d'appel répondus et en ajoutant des permanences en mairie ou en Maison France Services, pour renseigner localement les abonnés lors des périodes de facturation.

FOCUS

Assainissement collectif : une compétence exercée par les communautés de communes

Le SEA n'est pas compétent en assainissement collectif. Cette compétence est assurée par les communautés de communes sur leur territoire.

La confusion peut cependant exister car c'est en général l'exploitant de l'eau potable qui facture l'assainissement collectif, parfois pour le compte d'autres collectivités.

Sur le territoire de la régie du SEA, plusieurs modes de gestion de l'assainissement collectif existent :

- *les communes qui font partie de la CCHVA (Bécon-les-Granits, Erdre-en-Anjou, Saint-Augustin-des-Bois, Saint-Sigismond, Val d'Erdre-Auxence) font l'objet depuis 2021 de factures Eau et de factures Assainissement distinctes, toutes deux transmises par le pôle clientèle de la régie du SEA, réglables à deux trésoreries publiques différentes ;*
- *les communes qui font partie de la CCLLA (Chalonnnes-sur-Loire, Champtocé-sur-Loire, Chaudefonds-sur-Layon, La Possonnière, Saint-Georges-sur-Loire, Saint-Germain-des-Prés) font l'objet de deux facturations distinctes, transmises par la régie du SEA pour l'eau potable (via SAUR pour Chalonnnes et Chaudefonds) et par VEOLIA pour l'assainissement.*



Changement d'exploitant sur certaines communes !

Durtal, Les Rairies, Montigné-les-Rairies, Huillé-Lézigné, Baracé : depuis le 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 30 décembre 2030, SAUR prend la suite de VEOLIA Eau.

Jarzé Villages, Corzé, La-Chapelle-Saint-Laud, Marcé, Seiches-sur-le-Loir, Sermaise : depuis le 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 30 décembre 2030, SAUR prend la suite de SUEZ.

Cornillé-les-Caves : depuis le 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 30 décembre 2030, SAUR prend la suite de STGS.

Chaudefonds-sur-Layon : depuis le 1^{er} janvier 2021, SAUR prend la suite de VEOLIA Eau. Le recouvrement des factures est assuré par la paierie départementale pour le compte du SEA.

Chalonnnes-sur-Loire : SAUR reste exploitant de la commune, via une prestation de services, jusque fin 2022. Le recouvrement des factures est assuré par la paierie départementale pour le compte du SEA.

Pour toute ces communes, le nouveau numéro clientèle est 02 41 40 14 55

La Cornuaille : la régie du SEA assure l'ensemble du service d'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2022.



Pour joindre la régie, vous pouvez nous contacter au 02 41 34 40 00 ou à contactregiesea@syndicat-eau-anjou.fr

>>> EXPLOITATION

La régie du SEA (10 670 abonnés - 2 usines de production)

Un Directeur Opérationnel de la Régie a été recruté en 2021 pour en piloter et optimiser l'exploitation (clientèle et exploitation des équipements).

Clientèle

L'année 2021 a été marquée par la poursuite du **déploiement de la mensualisation** commune par commune, le démarrage de prestation de service SAUR pour la facturation des communes de Chalonnes-sur-Loire et Chaudfonds-sur-Layon, le déploiement d'une solution de relève intégrant de nouvelles fonctionnalités pour plus de performances et de sécurité de la relève (logiciel Saphir, voir ci-dessous) et la différenciation des factures eau et assainissement.



La mise en place de la mensualisation et de la différenciation des factures a entraîné divers dysfonctionnements et retards, toujours en cours lors de l'édition de ce rapport.



Exploitation

L'exploitation du service d'eau potable sur le territoire de la régie a connu en 2021 plusieurs évolutions notables.

Environ 4 000 compteurs ont été **géolocalisés pour fiabiliser la relève**.

Le déploiement de la radio-relève a été finalisé sur la commune de Champtocé-sur-Loire et continue de façon progressive sur le territoire (56 % des compteurs équipés).

En complément, le logiciel Saphir a été mis en place pour la relève. Il permet une synchronisation par GPRS et évite ainsi les aller-retours au bureau de Beaucozé pour l'échange de données, donc une réduction des coûts, du CO₂ et la synchronisation plus régulière des données.

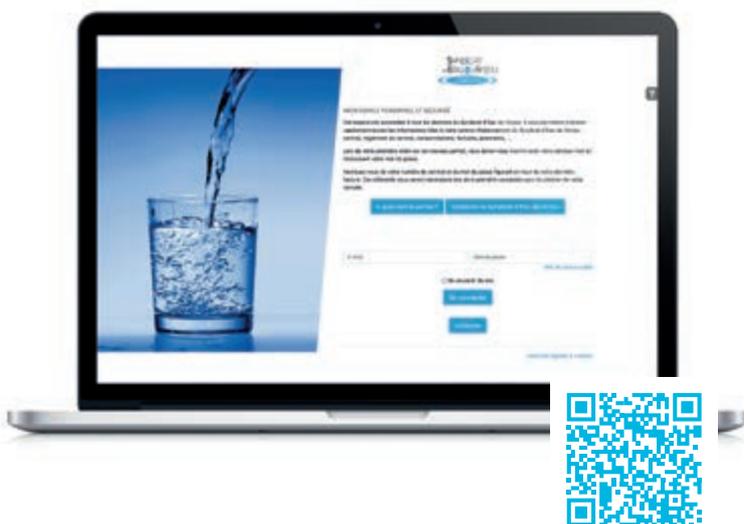
Par ailleurs, le process de l'usine du Louroux-Béconnais a été fiabilisé par le déplacement d'une antenne pour **améliorer l'efficacité des communications**, par le remplacement du charbon et par un travail sur les pompes d'évacuation des eaux de nettoyage pour réduire l'inondation des électrovannes dues à un problème de conception.

L'équipe d'exploitation a été renforcée

par l'intégration d'un électromécanicien-automaticien. Une nouvelle organisation d'exploitation a été mise en place. Néanmoins une prestation de service pour l'entretien du réseau et de l'usine sur la commune déléguée du Louroux-Béconnais au profit de la société SAUR a été rendue nécessaire pendant 6 mois du fait de départs d'agent du SEA.



© Arthur Corgier



Simplifier son quotidien avec le e-portail sur les communes de la régie

Afin d'améliorer le service public et mettre en place un moyen de communication interactif sur la régie, **un espace clientèle en ligne (e-portail)** est proposé. Pour l'abonné, cet espace permet d'obtenir la bonne information rapidement.

Afin de faciliter le paiement des factures, des prélèvements automatiques et une mensualisation sont possibles.

Accessible où que vous soyez, quand vous voulez, depuis votre ordinateur, smartphone ou tablette.
www.espaceabonnes.syndicat-eau-anjou.fr

>>> EXPLOITATION

Événements d'exploitation majeurs

- **Janvier-avril 2021 : démarrage des nouveaux contrats de délégation de service public** sur les secteurs Nord-Est et Sud-Est, avec de nouveaux règlements de services. Des difficultés à joindre les exploitants ont été constatées. Sur les secteurs de Seiches-sur-le-Loir et Durtal, les prélèvements automatiques et les mensualisations ont été stoppés et ont nécessité une nouvelle souscription à ces services de la part des abonnés.
- **26 février/ 25 au 28 mars / 3 et 4 juillet 2021 : 3 évènements avec de fortes perturbations et des manques d'eau** sur tout ou partie des communes de Durtal et des Rairies, principalement liés à des incidents en parallèle de travaux sur les réservoirs.
- **Année 2021 : début de déploiement d'une nouvelle génération de télérelève** sur les secteurs Nord-Est et Sud-Est.
- **Décembre 2021 : renouvellement des charbons actifs** sur les usines de Châteauneuf-sur-Sarthe et du Louroux-Béconnais pour améliorer le traitement des métabolites de pesticides.
- **Décembre 2021 : commune déléguée de la Cornuaille transférée de SAUR vers la régie** du SEA.



06 PRIX DE L'EAU : UNE HARMONISATION PROGRESSIVE

En 2021, le SEA proposait 18 prix de l'eau différents allant de 1,94 € TTC/m³ à 3,12 € TTC/m³ pour une consommation type de 120 m³. La structuration de ces tarifs est très différente d'un secteur à l'autre :

- parts fixes allant de 20 % d'une facture type à 37 % d'une facture type, soit de 48,90 € à 99,85 € TTC/an ;
- 10 secteurs avec des tranches tarifaires, souvent dégressives, à partir d'une certaine consommation ;
- un secteur avec un tarif spécifique aux industriels (part fixe élevée et part variable faible).

Un m³ bientôt au même prix pour tous

Le SEA a décidé d'engager **une politique d'harmonisation tarifaire** afin que chaque usager bénéficie d'une même qualité de service au même prix. Le Comité Syndical a voté l'harmonisation des tarifs à l'horizon 2026, en supprimant progressivement les tranches tarifaires et en visant une part fixe égale à 30 % d'une consommation type de 120 m³/an.

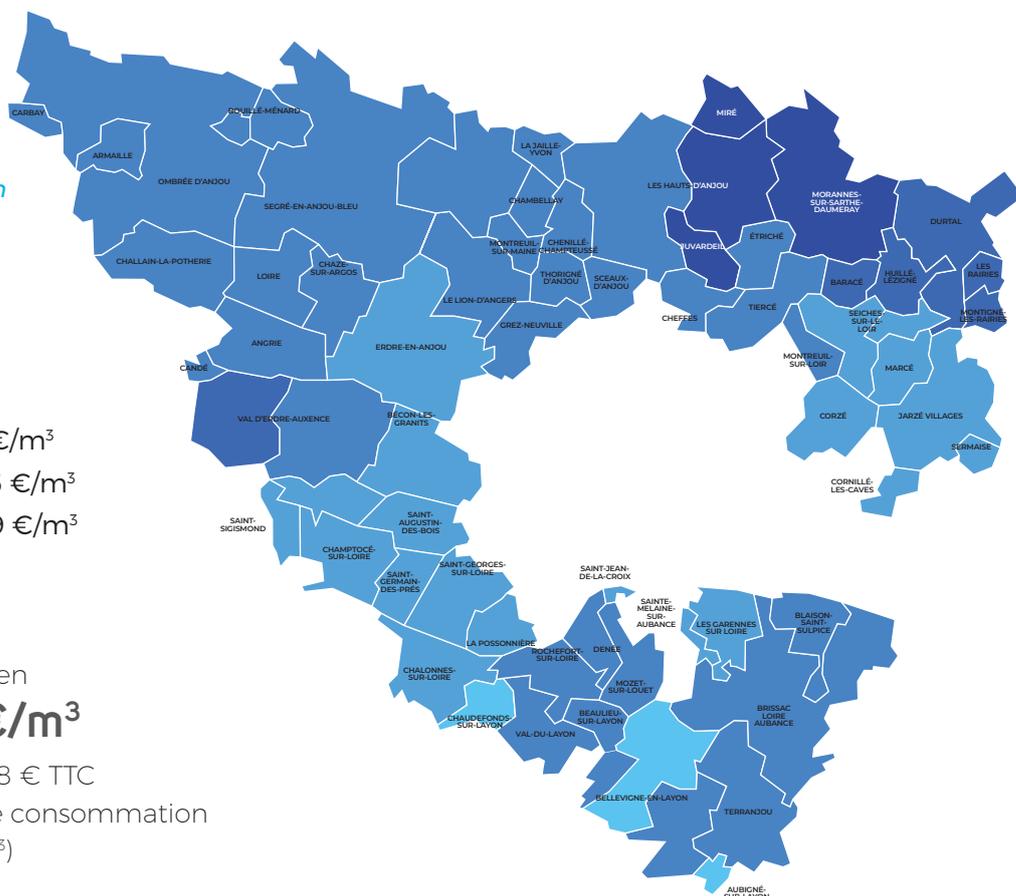
Tarifs 2021 applicables sur le territoire du SEA (pour une consommation type de 120 m³)

- < 2 €/m³
- Entre 2 €/m³ et 2,3 €/m³
- Entre 2,3 €/m³ et 2,6 €/m³
- Entre 2,6 €/m³ et 2,9 €/m³
- > 2,9 €/m³



Tarif moyen
2,47 €/m³

soit 296,38 € TTC
(pour une consommation de 120 m³)



>>> PRIX DE L'EAU : UNE HARMONISATION PROGRESSIVE

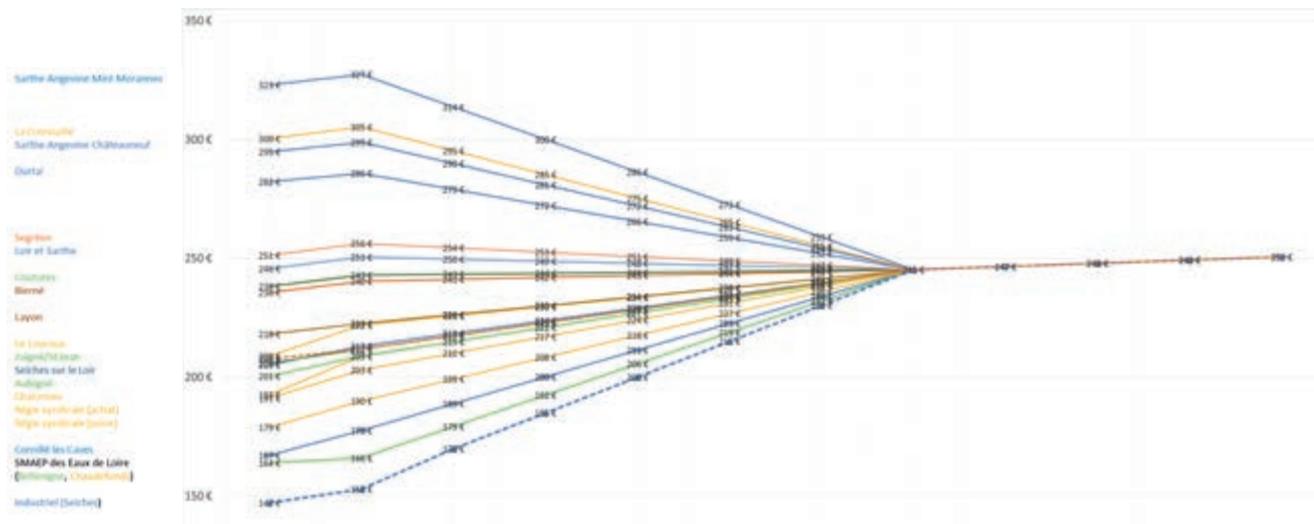
Cette politique d'harmonisation tarifaire prend en compte les besoins d'investissements prévus suite à la réalisation du schéma directeur du SEA, qui nécessite une hausse progressive des recettes jusqu'en 2030.

Elle est ajustée tous les ans, notamment pour prendre en compte l'inflation.

Pour 2022, les élus ont voté en décembre 2021 des tarifs correspondant à cette courbe d'harmonisation tarifaire, en y ajoutant une prise en compte de l'inflation à hauteur de 2,6 %.

Les variations des tarifs des délégataires ont été compensées par un ajustement à la hausse ou à la baisse de la part collectivité.

Schéma d'harmonisation tarifaire pour une consommation de 120 m³ hors taxes, redevance et inflation



Comptablement, les communes de Chalonnes-sur-Loire et Chateaufonds-sur-Layon ont intégré le périmètre de la régie en 2021.

Même si ces communes seront exploitées par SAUR jusqu'en 2022 via un contrat de prestation de services, les abonnés n'auront plus à payer de part délégataire mais uniquement une part collectivité, dont l'émission sera réalisée par SAUR, et le recouvrement assuré par la paierie départementale.



Besoin de contacter SAUR sur ces communes ? Appeler le : 02 41 40 14 55.

Des difficultés ont été et sont toujours rencontrées pour une centaine d'abonnés, pour lesquels la prise en compte de certaines factures annulatives est retardé, avec des factures peu explicites.

Cette harmonisation ne concerne que le prix de l'eau potable. Pour les abonnés raccordés à l'assainissement collectif, un coût relatif à la gestion de l'assainissement, défini par chaque communauté de communes du territoire, vient s'ajouter à la facture d'eau.

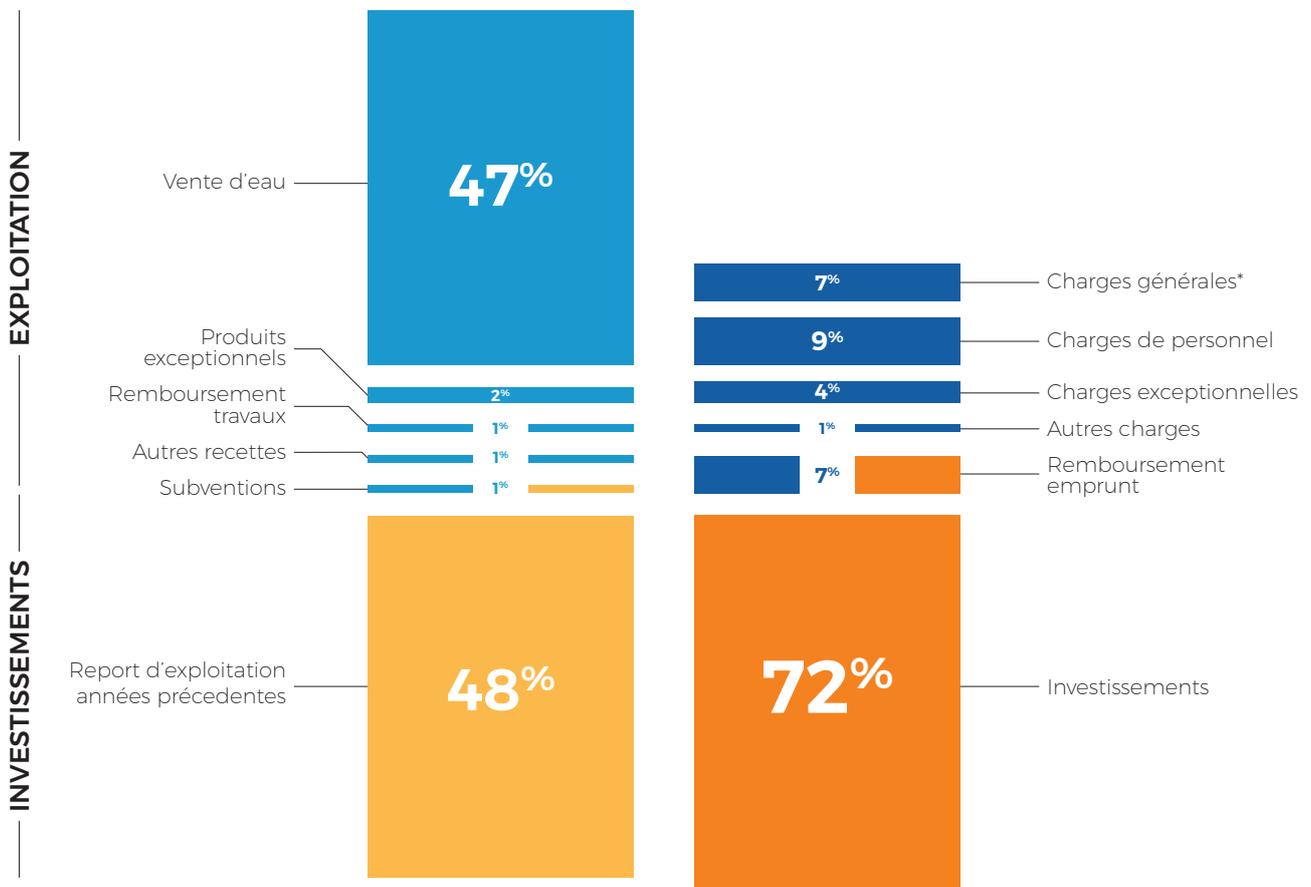
07 ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

Budget principal

Le budget principal prend en charge les frais de structure (personnels, bâtiments...), les recettes, et les dépenses d'investissement sur les secteurs exploités via une délégation de service public.

Recettes réelles
14 858 270€

Dépenses
10 009 186€



Achat d'eau : 191 526 €
Locations : 93 663 €

* Dont
Etudes : 70 445 €
RODP et taxes : 62 092 €

>>> ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

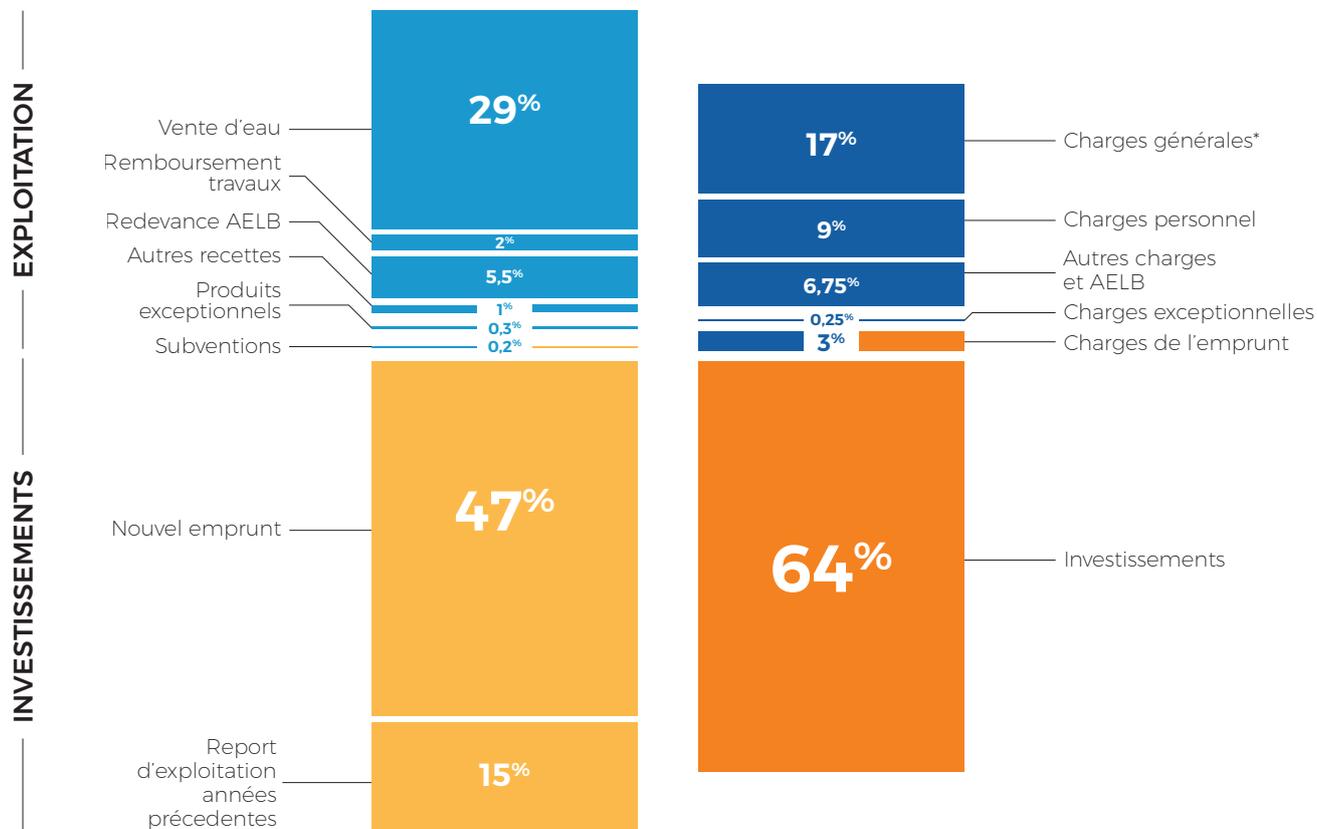
Budget annexe régie

Le budget annexe prend en charge les recettes et l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur les secteurs exploités via la régie syndicale du SEA.

On peut ainsi noter que les charges générales et de personnel sont beaucoup plus importantes

que sur le budget principal par rapport aux recettes de vente d'eau. Ceci s'explique par le fait que ces dépenses sont en grande partie prises en charge par les délégataires sur les secteurs en délégation de service, et n'apparaissent donc pas au budget principal.

Tarifs 2021 applicables sur le territoire du SEA
(pour une consommation type de 120 m³)



Achat d'eau : 132 390 €
Produits de traitement : 55 033 €
Locations : 55 997 €

*Dont
Études/prestations de services : 206 210 €
Fournitures d'exploitation : 105 921 €
Electricité : 167 130 €
RODP et taxes : 86 359 €

Analyse budgétaire

L'année 2021 a été marquée par **une forte croissance** des investissements (plus de 11 millions €) correspondant principalement aux **travaux structurants** prévus dans le schéma directeur du SEA.

En compléments des recettes et dépenses présentés ci-dessus, **le SEA amortit ses biens** à hauteur de 3,8 millions € en 2021.

L'accélération du rythme des travaux d'investissements a nécessité le recours aux excédents des exercices antérieurs, avec une baisse de 1,5 million d'euros des résultats cumulés entre 2020 et 2021 (tendance que le syndicat prévoit de maintenir dans les prochaines années, jusqu'à éclusion des excédents). Un emprunt a aussi été souscrit, **le ratio de désendettement du SEA restant excellent** avec une durée d'extinction de la dette de 1 an.

Au regard des investissements conséquents à prévoir dans les quatre prochaines années sur le périmètre en régie et de la volonté de mutualisation des dépenses d'investissements stratégiques à l'échelle du SEA, **le budget principal et le budget annexe régie seront fusionnés** à partir de l'année 2022. Cette fusion a nécessité fin 2021 un travail comptable important en lien avec la paierie départementale. Dans un objectif de transparence des comptes, les dépenses spécifiques à la régie seront suivies via des axes analytiques dans la comptabilité du SEA.



08 ORGANISATION

Organigramme et réorganisation de service

Tout au long de l'année 2021, **un travail important de réflexion sur l'organisation globale du SEA a été mené**. Il s'est appuyé sur les conclusions des audits d'exploitation et sur la clarification des besoins après les premières années de fonctionnement du SEA. Les grands axes d'évolution nécessaires à la poursuite du développement du syndicat ont été fixés.

Des décisions fortes et engageantes ont été prises :

- une direction d'exploitation de la régie a été créée ;
- la répartition des équipes techniques de la régie par secteur géographique a été abandonnée pour une organisation par métier : réseaux, travaux, ouvrages ;
- le service clientèle a intégré la direction d'exploitation de la régie pour faciliter la collaboration et les synergies avec les équipes d'exploitation.



Les effectifs du SEA sont passés de 27 à 29 personnes entre 2020 et 2021. En particulier, le nombre de permanents (fonctionnaires titulaires et CDI) est passé de 24 à 28.

Plusieurs postes ont été pérennisés dès le début de l'année 2021, démontrant **la volonté d'ancrer les équipes dans la durée et de poursuivre le développement du syndicat.** Cette démarche permet au SEA de continuer la montée en compétence de ses équipes et de hausser son niveau d'expertise dans son cœur de métier - l'exploitation des réseaux d'eau - et dans les métiers support.

La dynamique de développement se traduit sur le plan social par une **réduction significative des contrats non permanents.**

Au 31 décembre 2021, les effectifs du SEA étaient de 29 Equivalents Temps Pleins (25 en 2020), dont 12 affectés à la régie (10 en 2020).

Un partenariat a été mis en place avec le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEM) afin de mutualiser un agent pour la montée en gamme et la mise à jour du Système d'Information Géographique (SIG) du SEA.

Gestion du personnel

L'année 2021 a été marquée par **un renouvellement des équipes de 37 %**, ce qui est un taux important.

9 départs ont été constatés, majoritairement sur le début d'année, pour des motifs très variés (démissions, départ en retraite, mutation...).

Certains sont liés à des fins de CDD et n'ont donc pas été compensés par des arrivées, mais la plupart a donné lieu à des remplacements. Les recrutements opérés ont souvent permis des passations de poste dans de bonnes conditions, ce qui a pu limiter l'impact opérationnel pour le syndicat.

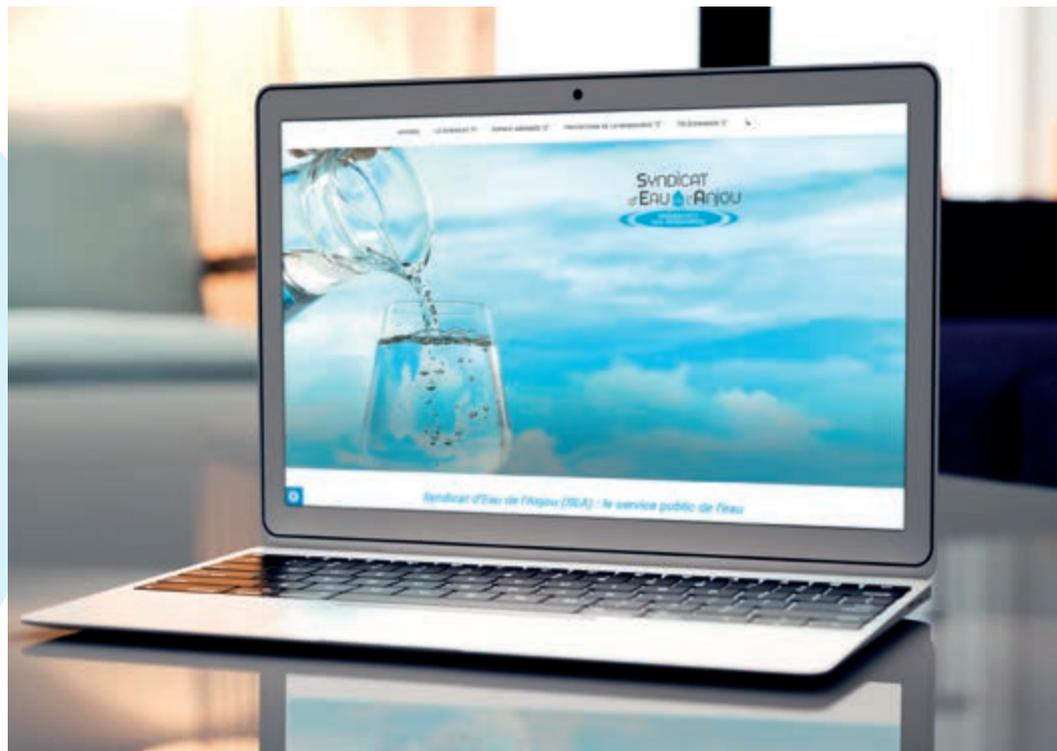
Toutes les équipes ont été fortement mobilisées au cours de l'année afin d'assurer le recrutement, l'intégration et la formation des nouvelles recrues. Ces activités sont chronophages et exigeantes en énergie, en particulier quand les remplacements se succèdent.

L'équipe d'exploitation de la régie a été particulièrement concernée avec 3 départs sur une équipe de 7, et une difficulté sensible à pourvoir les postes vacants face à un marché de l'emploi tendu, voire pénurique sur ces profils. Cette situation de sous-effectif continu s'est ressentie sur la capacité de l'équipe à assurer ses missions premières d'exploitation. Le recours à des solutions et renforts externes s'est avéré indispensable.

La montée en compétences des nouveaux arrivants prend du temps et les effets de ces départs pénalisent encore l'exploitation en 2022. L'appropriation des fondamentaux techniques et théoriques du poste pourra se combler à court terme par la formation et l'accompagnement. Le rattrapage d'expertise et de connaissance du territoire prendra plusieurs années.

Néanmoins, **l'engagement et le professionnalisme des équipes sont restés constants** tout au long de l'année et ont permis de surmonter les difficultés opérationnelles et de maintenir le service rendu aux usagers.

09 COMMUNICATION



Un audit d'image du SEA a été réalisé en interne et auprès de ses partenaires par un prestataire extérieur. Des tables-rondes, complétées par un questionnaire mail, ont permis de mettre en évidence les points forts du SEA, et les points à améliorer. Cet audit d'image a débouché sur l'élaboration d'un plan de communication sur 3 ans (2021-2023), avec **le projet d'un événement** point d'orgue en 2023 pour marquer les 5 ans du SEA. Le SEA s'est approprié ce plan de communication en déterminant les actions prioritaires dans chacun des grands domaines (communication traditionnelle, digitale, institutionnelle, interne, médias, pédagogique).

La réflexion sur la réorganisation de l'équipe du SEA a débouché sur la définition d'un poste de chargé de communication à 50%, mutualisé avec le poste d'assistant de direction.

Le site internet du SEA a été mis en ligne en 2021. La mise à jour et l'évolution sont réalisées en interne, ce qui permet de l'améliorer au fil du temps, avec l'assistance technique de Campagnol, solution de création et d'hébergement proposée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).



© AFDI

En 2021, le SEA réaffirme **sa volonté d'apporter sa contribution**, à son échelle et modestement, **à la solidarité internationale**. Deux associations ont été aidées : Agriculteurs français et développement international (AFDI 49), pour des actions de gestion de la ressource en eau dans le cadre d'un partenariat visant la réinsertion sociale de femmes victimes de guerres à travers l'activité agricole en République Démocratique du Congo, et Association de Valorisation des Echanges et de Coopération (AVEC) L'Ethiopie, pour la création de deux accès à l'eau potable pour 29 familles, soit 145 personnes, dans le village de Deremo.



© AVEC l'Ethiopie

»» COMMUNICATION

30 publications presse

9 médias différents

(presse écrite régionale, radio, site institutionnel). Les sujets relayés sont majoritairement liés aux travaux. La signature du contrat territorial de protection du captage de Vritz et les présentations du rapport d'activité en conseils communautaires ont également été reprises plusieurs fois.

Segré et le Haut-Anjou

54 actions pour améliorer la qualité de l'eau potable

Candé — Sur une durée de trois ans, 660 000 € sont engagés pour reconquérir la qualité de l'eau potable. Un autre contrat devrait suivre si les engagements sont respectés.

Le contrat territorial signé, lundi 25 octobre au Louroux-Béconnais, vise à la reconquête de la qualité de la ressource en eau sur trois aires d'alimentation de captage classées prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement (Fignéon, Vritz-Candé et Le Louroux-Béconnais). Trois territoires proches l'un de l'autre, situés en tête du bassin de l'Erdre. Des aires de captage qui présentent une similitude au niveau des enjeux, avec la présence de nitrates et de pesticides, et sur lesquelles des actions ont déjà été engagées par le passé.

Six signatures au bas du contrat scellent, pour trois années d'action, la réussite du plan d'actions (2022-2025) : celles des deux préfets de la Loire-Atlantique et de Loire-Bretagne, celle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la chambre d'agriculture, et celles des deux syndicats d'eau (Syndicat d'eau de l'Anjou, et d'Atlantic eau). Un programme d'actions commun doit apporter de l'hétérogénéité sur le territoire en tête du bassin de l'Erdre. Les objectifs sont de sécuriser l'alimentation et de réduire les pollutions d'origine agricole et urbaine.

Désherbage mécanique

Parmi les 54 actions détaillées dans le contrat, un volet agricole doit accompagner les agriculteurs dans l'évolution des pratiques (allongement des rotations des cultures, désherbage mécanique...).



Laurent Lefort (chambre d'agriculture), Jean-Luc Grégoire (Atlantic eau), Morgan Fricot, directrice de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ; Thierry Gallard, président du Syndicat d'eau de l'Anjou ; Marie-Févenche Plaza, sous-préfète de Saumur ; Pierre Chauveau, sous-préfet de Châteaubriant ; et Jean-Pierre Bru, maire délégué du Louroux-Béconnais.

D'autres actions sont proposées : plantations de haies, organisation d'événements auprès des écoles, du grand public, et sur le foncier avec l'acquisition de parcelles agricoles.

Sur trois ans, l'auto-financement des deux syndicats est prévu à hauteur de 51,72 %. Les financeurs publics et la chambre d'agriculture apportent le complément : l'agence de l'eau Loire-Bretagne verse 285 880 €, le conseil

départemental (49 141 000 €), le conseil départemental (44 1 700 €), la région des Pays de la Loire (2 184 €), et enfin la chambre d'agriculture des Pays de la Loire (15 104 €).

Vers un autre contrat

Cheque année, le point sera fait. Si les engagements sont respectés, il est prévu la signature d'un nouveau contrat pour la période 2023-2028.

plus global, à l'échelle du bassin-versant de l'Erdre. La réussite de la stratégie repose sur trois piliers : une communication forte, la présence dans le territoire de la chambre d'agriculture, et une diversité d'actions qui devront répondre aux enjeux et maximiser l'investissement des acteurs locaux.

« Nous devons repenser la gestion publique de l'eau »

Pour Thierry Gallard, président du Syndicat d'eau de Maine-et-Loire, « l'eau, c'est un synonyme du mot solidarité... Aujourd'hui, nous devons repenser sa gestion publique. Dans ce contexte interviennent la politique, la stratégie et l'investissement. Un tout, dédicat à manipuler », admet-il.

Jean-Pierre Bru, maire de la commune déléguée du Louroux-Béconnais, signe un contrat territorial qui doit rendre l'agriculture plus vertueuse (plantations de haies, aides à l'achat de matériels). Il souligne les actions pédagogiques conduites

auprès d'enfants « qui sont les meilleurs ambassadeurs auprès de leurs parents », il reste confiant mais pense que « l'amélioration significative de la qualité de l'eau demandera de nombreuses années. Demain, des jeunes agriculteurs arrivent convaincus de la nécessité de mettre en place une nouvelle agriculture, ils seront les fers de lance de la réussite de ce contrat. » Marie-Févenche Plaza, sous-préfète de Saumur, souligne l'aboutissement d'un travail collectif et annonce qu'un arrêté est en passe d'être signé sur le captage de Vritz-Candé, par les deux départements

préservant un plan d'action.

« Arrivé d'Aquitaine, j'ai été surpris de la qualité de l'eau assez faible, s'étonne Pierre Chauveau, sous-préfet de Châteaubriant (Loire-Atlantique). C'est un contrat de reconquête qui est signé, un contrat pour l'avenir. » Il a souligné la nécessité de mettre l'accent sur la santé et la sécurité sanitaire.

On est parti de loin

Le captage de Vritz-Candé a été compliqué avec l'Edenn (Erdrre) pour le développement de l'Erdre navigable) notamment, indique Fé-

déric Robert, agriculteur à Angrie. On est parti de loin. « Le fait d'avoir créé une association d'agriculteurs a fait bouger les choses. On a réussi à se comprendre. » Il regrette qu'aujourd'hui la direction départementale des territoires (DDT) perde la compétence. Elle a joué un rôle majeur, « celui d'être le gendarme sur le terrain ».

Maintenant, la situation va se durcir pour les agriculteurs de la zone avec l'introduction de certains produits. Conservant son bâton de pèlerin, l'agriculteur ajoute « avoir du mal à convaincre. Je sens un découragement sur le terrain ».

Segré et le Haut-Anjou

Un coup de pouce au désherbage mécanique

Candé — Pour améliorer la qualité de l'eau potable, deux syndicats de l'eau aident financièrement les agriculteurs à adopter outils techniques et le matériel adéquat.

Le projet. Les machines agricoles modernes ont le plus pour privilégier les captages d'eau souterrains de l'ouest de l'Erdre. Le syndicat d'eau de l'Anjou, et Atlantic eau d'implémenter à améliorer la qualité de l'eau, pour les années 2022-2025, dans le cadre d'un contrat territorial commun. Les captages concernés sont ceux de Vritz-Candé, du Louroux-Béconnais et de Fignéon. « Le contrat territorial d'investissement 660 000 € nous aide », indique François Naudeau, responsable eau souterraine en eau et chargé de mission, développement du Syndicat d'eau de l'Anjou. Cette norme sera prise en charge par l'Agence de l'eau, le Syndicat d'eau de l'Anjou et Atlantic eau et les conseils départementaux de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire.

« Sécuriser l'alimentation en eau potable ». Ces trois territoires sont identifiés comme étant les zones sensibles de qualité des eaux souterraines. Une stratégie commune « permettra d'être un meilleur investisseur des actions à venir pour sécuriser l'alimentation en eau potable et éviter les pollutions d'origine agricole et urbaine », poursuit François Naudeau.



François Naudeau, responsable eau souterraine du Syndicat d'eau de l'Anjou et Jean-Pierre Bru, maire délégué du Louroux-Béconnais et membre du comité syndical, devant du captage de Châteaubriant.



En 2017, l'Agri-France Région, une démonstration de désherbage mécanique avec différents produits agricoles d'investissement pour éviter de nuire.

Dans le cadre de ce programme 2022-2025, Atlantic eau, auprès des agriculteurs et des communes, les coopérateurs d'activités de matériel agricole. Une aide financière de 10 à 20 % par hectare et par passage, dans la limite de deux passages, sera toute garantie en complément d'une information au captage de Fignéon.

Pour les années, après de parties dans l'investissement du captage de Vritz-Candé et du Louroux-Béconnais le Syndicat d'eau de l'Anjou et Atlantic eau ont financé un atelier de 20 à 40 % par hectare et par passage, dans la limite de deux passages, sera toute garantie en complément d'une information au captage de Fignéon.

Enfin, les deux syndicats prévoient 30 % de montant de l'investissement de matériel de désherbage mécanique en une commune ou par une entreprise de travaux agricoles. Une opération de ce type avait été conduite avant novembre dans le passé.

Eau potable : 8 600 foyers rattachés à une usine

Rochefort-sur-Loire — Un chantier va être lancé entre Saint-Georges-sur-Loire et Rochefort-sur-Loire. Une canalisation de distribution d'eau potable doit être posée afin d'alimenter huit communes.

Les petites usines d'eau potable ont fait leur temps. Celles de Châteaux et de Rochefort-sur-Loire vont être démantées prochainement. Pour 8 600 abonnés Segre, entreprises (en fait) du secteur (Châteaux, Rochefort, Val-du-Layon, Châteauneuf, Beaulieu, Hozay, Denée et Moulon) sera vendue récemment de l'usine de Saint-Georges-sur-Loire, où elle sera installée dans une nacelle spécialisée de la Loire.

« Mais pour démanteler ces usines, il va falloir installer une canalisation entre l'usine de Saint-Georges et Rochefort-sur-Loire. Les premiers travaux ont débuté au niveau de l'usine d'eau de Saint-Georges, qui, bientôt sera remplacée par une nouvelle usine en construction à côté.

13 kilomètres de canalisation à poser. Deux entreprises de travaux publics se chargent du chantier : Humbert (Anjou) et Luc Durand (Longueume en Anjou). « Pour nous c'est un gros chantier, explique Alain Lefort, responsable de l'entreprise Humbert, spécialisée dans la canalisation. Cela fait 13 kilomètres de canalisation à



De l'usine de l'Erdrre.

BOUILLÉ. Travaux sur le réseau d'eau potable



Yannick Galon, maire, Xavier Mouillard, conducteur des travaux de Humbert, et Sébastien Gaultier, chargé d'études du SEA.

Le syndicat d'eau de l'Anjou (SEA) entreprend des travaux sur le réseau, route de Renazé à Bouillé-Ménard. Sous la présidence de Thierry Gallard, le SEA regroupe quatre communautés de communes : Anjou bleu communauté, Anjou Loir et Sarthe, Loire-Layon et Vallées du Haut-Anjou. Sébastien Gaultier, chargé d'études et de travaux, précise qu'il couvre 65 communes. Gilles Grimaud, vice-président du SEA, est en charge du secteur Nord-Ouest. Durant plusieurs semaines, Xavier Mouillard, conducteur de travaux de l'entreprise Humbert, va diriger l'ouvrage.

La technique d'éclatement est employée ; elle permet de remplacer au même endroit une canalisation très ancienne par la nouvelle. Cette technique offre un gain de temps, réduit la gêne pour les riverains et diminue l'impact environnemental, avec une émission de CO2 moindre de 30 à 40 %.

Le SEA anticipe des travaux d'aménagement du département et de la commune, dont les aménagements d'entrée du bourg. Ces travaux sur le réseau d'eau potable se chiffrent à près de 98 500 € et devraient se terminer mi-juillet.

Chalonnnes-sur-Loire

Eau potable : des travaux de mi-juin à fin octobre



Une partie de l'équipe du chantier sur le site où il déboulera, en compagnie de Vincent Laverret, élu à l'urbanisme et à l'assainissement (2^e à droite), Thierry Gallard, président du Syndicat d'eau de l'Anjou (3^e à droite) et Marc Schmitter, président de la communauté de communes Loire Layon Aubance (4^e à droite).

(Photo : Gustave)

Le Syndicat d'eau de l'Anjou (SEA) met en place une nouvelle canalisation de transport depuis l'usine de Saint-Georges-sur-Loire pour alimenter Chalonnnes-sur-Loire et Rochefort-sur-Loire. « Un feeder de 13 km qui permettra, à terme, de déconstruire les deux usines à faible production de Chalonnnes et de Rochefort qui ne sont plus performantes », explique Thierry Gallard, le président du SEA, maître d'œuvre de l'opération.

Les travaux, réalisés par les entreprises Humbert et Durand se dérouleront sur les bras de la Loire et en ville également. Les riverains, habitants et commerçants, ont tous été informés des perturbations que cela pourra occasionner.

Différents lieux de stockage du matériel et d'accueil des ouvriers seront aménagés aux alentours du chantier. Ce dernier aura des conséquences sur la circulation à Chalonnnes de mi-juin (après la Fête du vélo) jusqu'à fin octobre.

À partir du mardi 15 juin et jusqu'à

fin juillet, le quai Victor-Hugo sera entièrement fermé à la circulation et le stationnement y sera impossible.

Les travaux se poursuivront jusqu'à mi-septembre en passant par la rue de l'Abbaye et la rue des Moines pour rejoindre la piscine Calonna jusqu'à la sortie de Chalonnnes et la montée de Pierre-Coubs. La circulation sera alors en alternat dans les zones de chantier.

Parallèlement, à compter du début juillet et jusqu'au 17 septembre, les travaux auront lieu sur la RD 961, donc la circulation sera alternée entre le nord du Grand Bras et le Bras de Cordes, puis en double sens jusqu'au pont de Chalonnnes.

Enfin, du 20 septembre au 22 octobre, la circulation sera alternée lors des travaux sur le pont de Chalonnnes.

« Toutes les dates sont données à titre indicatif et peuvent évoluer en fonction de l'avancée des travaux », précise Valentin Pilon, technicien Mément pour le SEA.

BOUILLÉ-MÉNARD

Les canalisations remplacées route de Renazé

Sébastien Gaultier, chargé d'études et de travaux du SEA pour le secteur nord-ouest a organisé une visite du chantier à Bouillé-Ménard, le 8 juin. Le syndicat d'eau de l'Anjou (SEA), qui organise la production, le stockage et la distribution de l'eau potable sur quatre communautés de communes (Anjou Bleu Communauté, Anjou Loir et Sarthe, Loire Layon Aubance et Vallées du Haut Anjou), a procédé à des travaux sur l'alimentation en eau potable route de Renazé, en anticipation avec les travaux d'aménagement du département et de la commune.



Sébastien Gaultier, du SEA, Xavier Mouillard de Humbert, et Yannick Galon, maire de Bouillé-Ménard, ont visité le chantier.

« Une démarche environnementale »

« Le SEA est le maître d'ouvrage de l'ensemble des équipements pour la production, la distribution et le stockage de l'eau en Anjou. Nous réalisons des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages », rappelle le technicien.

À Bouillé-Ménard, pour six semaines de travaux, l'entreprise Humbert procède au remplacement des canalisations par la technique d'éclatement. Xavier Mouillard, conducteur de travaux, précise les avantages de cette technique : « La nouvelle canalisation est installée en lieu et place de l'ancienne. C'est une

démarche environnementale qui permet une baisse d'émission de CO2 de 30 % à 40 %, moins de déchets à transporter, moins de rotations de camions... ».

Les travaux s'élèvent à 98 434 € et s'achèveront mi-juillet.



Syndicat d'Eau de l'Anjou
12 rue Joseph Fourier – 49070 Beaucouzé
Tel. 02 41 34 34 00
contact@syndicat-eau-anjou.fr
www.syndicat-eau-anjou.fr

